

# BYOD

## Bring your own device

Traduit et interprété en français veut dire « Prends ton propre appareil à l'école ».

La nouvelle ordonnance de formation d'employé.e de commerce rend l'utilisation du numérique indispensable dans l'enseignement. Les contenus papiers sont liés aux contenus numériques et la formation requiert que **les étudiant-e-s soient muni-e-s d'un laptop de bureau personnel**.

L'appareil devra répondre aux exigences suivantes :

- Être capable de se connecter à un réseau WiFi
- Disposer d'un clavier physique et d'une souris
- Disposer d'une web caméra (intégrée ou externe)
- Disposer d'une entrée/sortie audio avec la possibilité de connecter des écouteurs et un micro.
- Posséder un système d'exploitation suffisamment récent pour installer la suite Office 365 (la licence est fournie par l'école).
  - N'oubliez pas d'effectuer la procédure suivante :
  - auf Deutsch : [go.esclaneuveville.ch/onboardingd](https://go.esclaneuveville.ch/onboardingd)
  - en français : [go.esclaneuveville.ch/onboardingf](https://go.esclaneuveville.ch/onboardingf)
- Permettre l'installation d'autres logiciels de base gratuits (Adobe Acrobat Reader, Gimp, etc,...)

Un ordinateur basique, d'entrée de gamme est amplement suffisant. L'achat d'un nouvel ordinateur n'est pas obligatoire et si l'étudiant-e possède déjà un ordinateur portable personnel il pourrait très bien faire l'affaire pour autant qu'il remplisse les exigences ci-dessus. Veuillez également envisager la possibilité d'acheter un ordinateur reconditionné.

Dans tous les cas l'école ne fournit aucune assistance en cas de panne ou de problème technique sur l'ordinateur.